



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrête n° : 2022/07/ 142 T

Stationnement et circulation interdits pour  
l'organisation du Marché de Potiers

Place d'Albret (hors zone bleue) et Quai Bertin  
24310 Brantôme en Périgord

**Le Maire de la Commune de Brantôme en Périgord ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – huitième partie : signalisation temporaire ;

**Vu** l'état des lieux ;

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement du Marché de Potiers organisés le Mardi 09 Août 2022 et pour des raisons de sécurité, il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules : Place d'Albret (hors zone bleue), Quai Bertin en agglomération sur le territoire de la commune de Brantôme en Périgord **le Mardi 09 août 2022 de 01h00 à 23h00.**

### ARRÊTÉ

**Article 1 :**

**Le Mardi 09 août 2022 de 01h00 à 23h00**, pour l'organisation du marché de Potiers :

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules sont interdits :

- Place d'Albret et Quai Bertin,

**La partie de la Place d'Albret en zone bleue ainsi que la Rue Carnot restent accessibles et ouvertes à la circulation.**

**Article 2 :**

Une dérogation au présent arrêté est accordée pour :

- Les véhicules de secours et de sécurité pour lesquels l'accès devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 3 :**

La pose et la dépose de la signalétique réglementaire, seront effectuées par les soins de la commune.

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 6 :**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brantôme en Périgord,  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Brantôme en Périgord,  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Brantôme en Périgord,  
Est destinataire d'une ampliation du présent arrêté pour information.

Fait à Brantôme en Périgord le 28 juillet 2022.

Le Maire,

Monique RATINAUD

